

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-16 26SGADL0127

SEANCE DU
25 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice :
70

Nombre de conseillers présents :
55

Date de convocation :
19 juin 2026

Date d'affichage :
30 juin 2026

OBJET :
Création de postes d'apprentis - année 2026-2027

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 68

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 13**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 2**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 25 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Raymond DEVOS - 71230 SAINT VALLIER, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**

ETAIENT PRESENTS :

M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillaïn GILLIOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN

VICE-PRESIDENTS

Mme Florence BARBERY - Mme Béatrice BARNAY - M. Samuel BRANDILY - Mme Laure BUFFENOIR THERY - Mme Solange CAPBER - M. Michel CHARDEAU - M. Gilbert COULON - M. Christian DARROUX - Mme Magali DOUHERET - M. Jean-Michel DUFAUT - M. Christophe DUMONT - M. Rémi FALCAND - M. Frédéric FAUCHON - M. Thomas FOURRIER - M. Sébastien GAUTHERON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Dominique JOUANNE - M. Charles LANDRE - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - Mme Mélanie MAES - Mme Catherine MATRAT - Mme Alexandra MEUNIER - M. Mohamed MESSOUSSA - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Laurent MILLIET - M. Baptiste-Alexis PERRAUDIN - Mme Stéphanie PINTO PEREIRA - Mme Christine PLOCINICZAK - M. Enio SALCE - M. Arnaud SANVERT - M. Florian SARTARIN - M. Stephan SAVETIER - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent THOMASSET - M. Noël VALETTE - M. Fabrice VESVRES - M. Antoine WIECZOREK

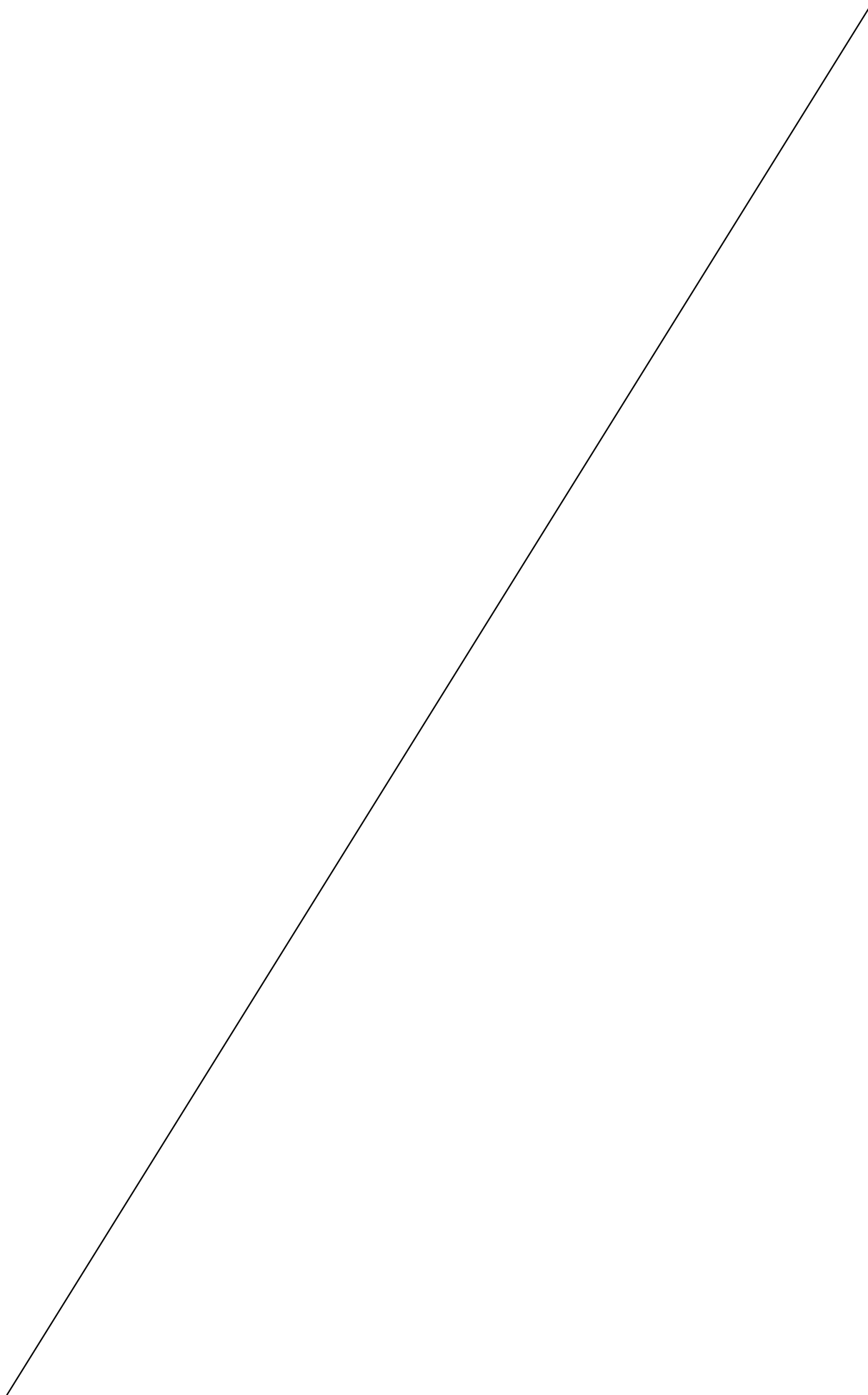
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Eric COMMEAU
M. Jean-Louis SAVETIER
Mme BEURIER (pouvoir à M. Frédéric FAUCHON)
M. BONNAND (pouvoir à Mme Solange CAPBER)
M. BORNE (pouvoir à M. Gilbert COULON)
M. CHAVOT (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
Mme JETTE (pouvoir à M. Jean-Michel DUFAUT)
M. MARTI (pouvoir à M. Sébastien GAUTHERON)
M. MARTINON (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme NAUDIN (pouvoir à M. Laurent MILLIET)
Mme OSMAN (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
Mme PAUCHARD (pouvoir à M. Guillaïn GILLIOT)
Mme PERNIN (pouvoir à M. Florian SARTARIN)
M. ROBERT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
Mme TRAVERS (pouvoir à Mme Florence BARBERY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Samuel BRANDILY



Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.424-1 relatif à l'apprentissage,

Vu le Code du travail, et en particulier le chapitre VII du titre ii du livre II de la sixième partie, ainsi que les articles L.6211-1 et suivants, D.6222-1 et suivants, et D.6271-1 à D.6275-5,

Vu le décret n°2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),

Vu la circulaire ministérielle du 8 avril 2025 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu le budget de l'établissement ;

Le rapporteur expose :

L'apprentissage constitue un axe important de la politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et dans le cadre de sa politique ressources humaines, la Communauté Urbaine recrute régulièrement de jeunes lycéens ou étudiants en contrat d'apprentissage, par cycle, et en fonction des besoins de services eu égard aux actions du plan de mandat.

Le recours à l'apprentissage offre des opportunités aux jeunes de se former sur leur futur métier tout en bénéficiant des savoirs et compétences des agents de la collectivité.

Au sein du secteur public non industriel et commercial, le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur.

L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie dans la collectivité territoriale ou dans l'établissement public et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage.

L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Ce dispositif peut être ouvert, sous condition et par exception, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne dont la qualité de travailleur handicapé est reconnue ; personne qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme notamment.

Cette formation en alternance, sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre, présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage dont les modalités d'accueil et de formation sont fixées par les dispositions légales et réglementaires, et en particulier par le code du travail.

A la suite du recensement effectué en 2026 auprès des services communautaires, la Communauté Urbaine renforce son action d'insertion en proposant d'accueillir 13 jeunes sous contrat d'apprentissage.

Aussi, il est proposé de recourir aux contrats d'apprentissage et de créer 13 postes d'apprentis conformément au tableau ci-dessous :

Pôle/Direction/Service	Nombre de poste	Intitulé du diplôme	Durée de la formation
PR-DLMG-Cellule garage (Ateliers nord et sud)	2	CAP-BEP-BAC Pro Maintenance des véhicules	2 à 3 ans
PR-DRH	1	Licence ou Master Gestion des ressources humaines	1 an
PR-DAJCP-Cellule Foncier	1	Licence Pro CCE (Collaborateur Chief Executive)	1 an
PAPT-Ecomusée-Expositions	1	Master 2 Muséographie-Expographie écoresponsable	1 an
PAPT-Ecomusée-Publics	1	Licence Guide conférencier	1 an
PAPT-Ecomusée-Conservation	1	Master Régisseur des œuvres	1 an
PAPT-DPD-Urbanisme réglementaire et prévisionnel	1	Master 2 Urbanisme et Aménagement	1 an
PAPT-DPD	1	Master Géomatique appliquée au études urbaines et aux risques	1 an
DG-MIN-SIG	1	Master 2 Géomatique	1 à 2 ans
DG-MAT	1	Master 2 Juriste des collectivités territoriales	1 à 2 ans
DG-COMMUNICATION	2	Licence ou Master communication	1 à 3 ans

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver la création de 13 contrats d'apprentissage répartis comme suit :

Pôle/Direction/Service	Nombre de poste	Intitulé du diplôme	Durée de la formation
PR-DLMG-Cellule garage (Ateliers nord et sud)	2	CAP-BEP-BAC Pro Maintenance des véhicules	2 à 3 ans
PR-DRH	1	Licence ou Master Gestion des ressources humaines	1 an
PR-DAJCP-Cellule Foncier	1	Licence Pro CCE (Collaborateur Chief Executive)	1 an
PAPT-Ecomusée-Expositions	1	Master 2 Muséographie-Expographie écoresponsable	1 an
PAPT-Ecomusée-Publics	1	Licence Guide conférencier	1 an
PAPT-Ecomusée-Conservation	1	Master Régisseur des œuvres	1 an
PAPT-DPD-Urbanisme réglementaire et prévisionnel	1	Master 2 Urbanisme et Aménagement	1 an
PAPT-DPD	1	Master Géomatique appliquée au études urbaines et aux risques	1 an
DG-MIN-SIG	1	Master 2 Géomatique	1 à 2 ans
DG-MAT	1	Master 2 Juriste des collectivités territoriales	1 à 2 ans
DG-COMMUNICATION	2	Licence ou Master communication	1 à 3 ans

- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment les contrats d'apprentissage, ainsi que les conventions conclues avec les organismes de formation.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 30 juin 2026
et publié, affiché ou notifié le 30 juin 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président,

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président,

Yohann CASSIER



Yohann CASSIER



Le secrétaire de séance,
Samuel BRANDILY

